

# LES GARANTIES EN DROIT BANCAIRE



## OBJECTIFS

- Connaître les différentes garanties personnelles (cautionnement, garantie autonome...) et réelles (gage-espèce, nantissement de compte bancaire, cession Dailly, hypothèque...), leurs règles de constitution et leurs effets.
- Savoir choisir la garantie la plus adaptée au type de financement, aux risques identifiés et aux actifs disponibles.
- Connaître les solutions jurisprudentielles récentes et les difficultés pratiques persistantes afin de les anticiper et d'adapter sa pratique.
- Anticiper les évolutions à venir à l'occasion de la publication des ordonnances de réforme du droit des sûretés et des procédures collectives en application de la loi PACTE.

## PUBLIC

- Juristes de banque
- Avocats

## PRÉREQUIS

Pas de prérequis.

## MODALITÉS DE SUIVI ET APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

- Questionnaire préalable à la formation
- Feuille d'émargement
- Attestation délivrée à l'issue de la formation

## PROGRAMME

### 1. GARANTIES PERSONNELLES

#### 1.1 Présentation générale des diverses garanties

- Droit actuel et projet de réforme
- Traits caractéristiques et distinctifs : cautionnement, garantie autonome, lettre de confort, assurance-crédit, porte-fort...
- Règles (actuelles et à venir) de validité et régime : formalisme, mise en œuvre, moyens de défense du garant...

#### 1.2 Comparaison et choix des diverses garanties

- Avantages et limites respectives
- Critères de choix : identité du garant, type de financement...

### 2. GARANTIES RÉELLES MOBILIÈRES

#### 2.1 Présentation générale des diverses garanties mobilières

- Droit actuel et projet de réforme
- Garanties conférant un droit de préférence : nantissement, gage...
- Garanties conférant un droit de propriété : cession Dailly, fiducie, gage-espèce, clause de réserve de propriété...

#### 2.2 Comparaison et choix des diverses garanties

- Choix offert en fonction de l'actif grevé : sûretés sur créance, sur somme d'argent, sur stock, sur titres...
- Efficacité en cas de procédure collective
- Coûts et avantages des différentes sûretés

### 3. GARANTIES RÉELLES IMMOBILIÈRES

#### 3.1 Présentation des diverses garanties immobilières

- Droit actuel et projet de réforme
- Hypothèque conventionnelle, privilège immobilier, fiducie : constitution, publicité, effets

#### 3.2 Comparaison et choix des diverses garanties

- Coûts de constitution et de «gestion»
- Efficacité en cas de procédure collective

**JEUDI 17 NOVEMBRE 2022**

Formation d'une journée  
DURÉE : 7h 8h30-16h30

#### MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Présentiel
- Formation interactive et pratique : présentation théorique et cas pratiques, quizz/QCM
- Remise des supports de formation

Nombre de participants limité à 15

LIEU : 18, rue La Fayette 75009 Paris

TARIF : 1 040 € HT (1248€ TTC)

INSCRIPTION sur [rb-formation.fr](http://rb-formation.fr)

#### CONTACT

Caroline Breton  
[formation@revue-banque.fr](mailto:formation@revue-banque.fr)  
Tél. : 01 48 00 54 04

## FORMATEUR

**Augustin Aynès** est agrégé des facultés de droit, professeur à l'Université Paris XII (UPEC).





## CONDITIONS D'INSCRIPTION

Vous pouvez vous inscrire en ligne sur [www.rb-formation.fr](http://www.rb-formation.fr)

Remplissez le formulaire d'inscription en ligne.

Imprimez la page à l'aide de votre navigateur, puis cliquez sur « envoyer ».

Envoyez-nous par email ou courrier le bulletin d'inscription signé.

Dès réception de votre inscription, nous vous adresserons une facture-convention (n° de déclaration d'activité 11-7511101-75).

Une attestation de présence sera délivrée à l'issue de la formation au salarié présent.

## CONDITIONS D'ANNULATION

Stagiaire :

En cas de dédit par le stagiaire à moins de 7 jours avant le début de l'action mentionnée à l'article 1 ou abandon au cours de la formation, l'organisme retiendra le coût total des sommes qu'il aura engagées pour la réalisation de ladite action, conformément aux dispositions de l'article L920-9 du code du travail.

Organisme :

REVUE BANQUE se réserve le droit d'annuler la formation jusqu'à deux semaines avant de le début de celle-ci, si le seuil minimum d'inscrits (5 personnes) n'est pas atteint.

## ACCESSIBILITÉ

Merci de nous contacter si vous souhaitez des aménagements particuliers :

Caroline Breton, par tél. : 01.48.00.54.04 ou par mail [formation@revue-banque.fr](mailto:formation@revue-banque.fr)

Locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Possibilité d'adaptation sur demande du support, du rythme de la formation.

Aménagement possible de la salle.

## CONTACT

Pour toute information :

RB FORMATION

18 rue La Fayette 75009 Paris

[formation@revue-banque.fr](mailto:formation@revue-banque.fr)

Tél. : 01 48 00 54 04

## FORMATIONS SUR MESURE

Toutes nos formations peuvent être proposées en intra. Devis sur demande.